**Comment préparer concrètement la célébration de votre mariage dans une de nos eglises**

 Voici les repères à respecter pour le bon déroulement du mariage

1. L’animation des chants :

La paroisse ne propose pas de service d’animation. Il vous revient donc de faire appel à quelqu’un. Il peut s’agir d’un animateur ou d’une chorale que vous connaissez. Sinon, nous en parler.

1. Le choix des chants et des musiques

Les différents chants de la célébration sont à choisir dans le répertoire religieux liturgique exclusivement, en cohérence avec les moments de la célébration.

1. Le recours à un organiste :

Pour accompagner certains moments de la célébration, vous pouvez faire le choix de solliciter un organiste.

* L’usage de l’orgue implique que la personne sollicitée par vos soins soit un véritable organiste et qu’il soit expérimenté.
* Voici une liste d’organistes connus de nous. Leur défraiement est à votre charge :

Louis Delorge : 06 72 35 38 52 (Arradon) Isabelle Moutel 006 61 96 22 32 (Ploeren)

Colette Mansard : 02 97 57 29 69 (Larmor Baden) JULIEN lE bERRIGAUD 07 70 07 35 55 (Baden)

Anne Cario 06 76 72 91 02 (Ile aux moines)

1. La sonorisation (musique) :
* La sono des églises permet normalement d’y raccorder un appareil doté d’une sortie jack 3,5. Par contre, en certains lieux, elle ne peut être utilisée pour amplifier des instruments ou des prises de son supplémentaires. Il est en tout état de cause prohibé de toucher les réglages de la sono Si vous envisagez l’usage d’instruments, il vous faudra peut-être prévoir votre propre système d’amplification et de sonorisation. Pour vous renseigner sur la sonorisation de l’église concernée par votre célébration et envisager une reconnaissance sur place : contactez :
* Arradon : Madeleine Chaveron : 06 87 44 97 54
* Ploeren : Annick Rollinat : 06 22 66 82 54
* Larmor-Baden : Soisik Denarié : 06 80 46 13 86
* Baden : Marie-France Le Gouguec : 06 85 16 14 41
* Île-aux-Moines : Olivier Cario : 06 79 82 43 74
1. Le choix des Lectures (voir livret propose sur le site internet) :
* Les lectures sont celles de la Parole de Dieu. Elles sont donc à choisir dans l’Ecriture Sainte à l’exclusion de tout autre texte. Quelques soient vos préférences, entretenez-vous avec le prêtre ou le diacre du choix des lectures.
* Pour la proclamation de la lecture voire du psaume, veillez à solliciter des baptisés qui ont l’habitude de lire dans leur paroisse, ou tout au moins de lire en public. Pour une bonne audition du texte, il est souhaitable que le lecteur désigné ait préparé la lecture et ajuste le micro avant de lire le texte.
* La lecture : tirée de l’Ancien ou du Nouveau Testament, elle est introduite par la formule « *Lecture de …* » et se conclue par « *Parole du Seigneur* ». L’assemblée répond *« Nous rendons grâce à Dieu* ».
	+ Le Psaume : il peut être simplement lu ; les couplets sont alors entrecoupés d’un refrain chanté par l’animateur et repris par l’assemblée. Le Psaume peut aussi être chanté intégralement.
	+ L’Evangile : il est proclamé par le célébrant.
1. Le Livret de célébration :

Il vous revient de façonner et d’imprimer vous-même votre livret de mariage. C’est un aspect important de votre célébration, veillez à le soigner le plus possible, notamment en terme de mise en page et d’orthographe. Qu’il soit digne, sobre et beau. Vous pouvez vous inspirer des *modèles* proposés sur le site, et le célébrant pourra vous conseiller, mais il n’a pas le rôle de correcteur... Ce livret reflètera pour tous vos proches le soin que vous aurez apporté à la préparation de la célébration.

1. Fleurissement de l’Eglise :

Pour le fleurissement, vous pouvez contacter un fleuriste qui ornera lui-même l’église en tenant compte des temps de prière qui s’y déroulent. En ce qui concerne Arradon, vous pouvez aussi apporter les fleurs pour le vendredi matin avant 10h30, de façon à ce que l’équipe de fleurissement de la paroisse concernée prépare les bouquets. Vous pouvez préparer et placer vous-mêmes les bouquets. Dans ces deux cas, prenez contact suffisamment à l’avance avec :

* Arradon : Josiane Métivier : 06 76 11 92 63
* Ploeren : Isabelle Moutel : 02 97 40 05 87
* Larmor-Baden : Ghislaine Mahe : 06 07 23 69 64
* Baden : Marie-Emmanuelle Dalle : 06 16 19 80 05
* Île-aux-Moines : Olivier Cario : 06 79 82 43 74

Les bouquets sont traditionnellement positionnés ainsi : au pied de l’autel tout en laissant visible le motif ornemental central le cas échéant, au pied de l’ambon (pupitre de proclamation de la Parole), au pied de la représentation de la Vierge s’il y en a une ; éventuellement sur les autels majeurs ou latéraux.

Du fait de la proximité des célébrations du samedi soir ou du dimanche, nous vous demandons de laisser à l’usage de la paroisse les bouquets confectionnés et placés au pied de l’autel, de l’ambon et de la Vierge. La paroisse compte sur eux et ils seront pour nos assemblées une manière d’être associées à la joie de vos noces. Il est aussi possible de laisser les bouquets de débuts de bancs si vous en avez prévus et installés vous-mêmes.

1. Le certificat de mariage civil :

Votre acte de mariage civil vous sera remis au sortir de la mairie. Veiller à en demander un double à l’avance. Il est **indispensable** à la légalité de la célébration de mariage à l’église. Merci de le faire remettre au célébrant **avant** la célébration.

1. l’offrande a l’occasion de votre mariage (casuel) :

Les fiancés sont invités faire une offrande raisonnable à l’Église à l’occasion de leur mariage, c’est-à-dire une offrande proportionnée à l’ensemble des dépenses engagées pour l’évènement. Cette offrande est le signe de votre appartenance à la communauté chrétienne et de votre gratitude pour l’accompagnement dont vous avez bénéficié. Si nos paroisses ne sont pas des prestataires de service, elles sont cependant confrontées à des défis financiers importants et souvent méconnus. Ayez à l’esprit que la paroisse ne reçoit aucune subvention de l’Etat ou du Vatican : elle ne vit que de la contribution financière de ses membres et équilibre parfois difficilement ses comptes. Cette offrande pourra être décomposée comme suit :

* **L’offrande liée à la célébration** : elle est de 250 *euros* dans le diocèse de Vannes (ordre : paroisse de ....) et finance les frais d’acquisition et d’entretien du matériel liturgique (sono, fauteuils, électricité, mobilier liturgique...). Pour des raisons de commodité pratique, nous vous demandons de faire parvenir votre contribution à l’ordre de la paroisse par courrier postal avant la date du mariage, de façon à évacuer cette formalité des préparatifs immédiats et des instants de la célébration.
* Ce paragraphe est aussi l’occasion de vous suggérer de contribuer chaque année à la vie matérielle de l’Église comme il en revient la responsabilité à tout baptisé au travers du Denier de l’Église ». <https://don.diocese-vannes.fr/denier/~mon-don?_cv=1>
* Vous vous engagez aussi à **défrayer** le prêtre ou le diacre qui serait venu de l’extérieur, pour vous, à votre demande (frais kms + service)

 Diverses considérations pratiques :

* Servants d’autel : si parmi vos proches, des enfants en âge de collège ou plus sont disponibles pour aider le célébrant durant la célébration, évoquez-le avec lui.
* Quête : une quête est proposée aux membres de l’assemblée durant la célébration. Merci de demander à vos proches de l’assurer à l’aide des corbeilles qui leur seront mis à disposition (2 à 4 personnes en fonction de l’affluence prévisible).
* Photos, Vidéo : prévoyez un seul photographe et une seule personne pour la vidéo pour maintenir le recueillement au cours du mariage, et informez-en vos proches, par exemple au moyen d’une mention sur votre livret de mariage. Il prendra contact avec le célébrant avant la célébration.
* Rangement : le célébrant étant seul pour ranger l’église à l’issue de la célébration, pensez à demander à deux de vos bons amis de l’aider une dizaine de minutes, une fois qu’ils ont pu vous acclamer et vous féliciter sur le parvis de l’église.
* Sortie de l’église : demandez à vos proches de préférer les pétales de fleurs ou les bulles de savon, ni riz ni confettis : ces derniers sont proscrits afin de maintenir la propreté des lieux après le mariage, et la sécurité en cas d’humidité.
* Tenue dans l’église : il se peut que parmi vos proches certains ne soient pas familiers des célébrations religieuses, merci de veiller au respect du lieu et de la cérémonie : téléphones, silence, tenues vestimentaires.

 **MERCI**